

■ Régions • Auvergne • Bourgogne • Centre • Languedoc-Roussillon •  
Limousin • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher  
• Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-  
Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme  
• Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Agglos • Angers • Blois



• Bourges • Châteauroux • Clermont Communauté • Joué-Lès-Tours •  
Limoges • Montluçon • Nantes Métropole • Nevers • Orléans • Saint-  
Etienne-Métropole • Saint-Nazaire • Le Grand Roanne • Saumur • Tours  
• Vichy • Vierzon ■ SICALA • Allier • Cher • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher  
• Haute-Loire • Loiret • Maine-et-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

# Séance plénière de la CLE du

sage Cher aval



25 septembre 2012 - Villefranche-sur-Cher

# Sommaire

- 1°) Installation de la nouvelle commission locale de l'eau
- 2°) Élection du président
- 3°) Élections des vice-présidents et des membres du bureau
- 4°) Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 5°) Avis sur la révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole
- 6°) Modification des règles de fonctionnement de la commission locale de l'eau
- 7°) Questions diverses

# INSTALLATION DE LA NOUVELLE COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Séance plénière de la CLE du SAGE Cher aval - 25/09/2012

sage Cher aval

ETABLISSEMENT  
PUBLIC  
Loire

# Modifications intervenues

## Arrêté préfectoral du 13 août 2012

### - *Collège des élus :*

M. Jacques TRICARD, maire de St-Florentin (36)

M. Raymond THOMAS, maire d'Ecueillé (36)

M. Daniel CHAMPION, adjoint au maire de Chenonceaux (37)

M. Gérard GARDEY, VP syndicat canal de Berry (41)

M. Christian BIGOT, président syndicat Modon (36)

### - *Collège des usagers :*

Désignation « es-qualité » (M. le Président ou son représentant)

### - *Collège de l'Etat :*

15 > 13 mb (suppression de la DIRECCTE et de l'UT DREAL 41)

MISE > DDT

Vote à bulletins secrets

# ELECTION DU PRÉSIDENT

Séance plénière de la CLE du SAGE Cher aval - 25/09/2012

sage Cher aval

ETABLISSEMENT  
PUBLIC  
Loire

# ÉLECTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

Séance plénière de la CLE du SAGE Cher aval - 25/09/2012

sage Cher aval

ETABLISSEMENT  
PUBLIC  
Loire

# Membres du Bureau

## Proposition > reconduction

Collège	Arrêté préfectoral 9 décembre 2010		Arrêté préfectoral 13 août 2012	
	Nom	Instance	Nom	Instance
Elus	Pierre LESTOQUOY (Président > 37)	Association des Maires d'Indre-et-Loire (Larçay)	<b>Président (élection)</b>	
Elus	Claude CHANAL (Vice-Président > 41)	Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	<b>Vice-Président (élection)</b>	
Elus	Serge PERROCHON (Vice-Président > 18)	Association des Maires du Cher (Nohant-en-Graçay)	<b>Vice-Président (élection)</b>	
Elus	Serge PINAULT (Vice-Président > 36)	Conseil Général de l'Indre	<b>Vice-Président (élection)</b>	
Elus	Alain PERSILLET	Association des Maires de Loir-et-Cher (Meusnes)	Alain PERSILLET	Association des Maires de Loir-et-Cher (Meusnes)
Elus	Jean-Louis CHERY	Association des Maires d'Indre-et-Loire (Francueil)	Jean-Louis CHERY	Association des Maires d'Indre-et-Loire (Francueil)
Elus	Bernard DOYEN	Etablissement public Loire (SICALA de Loir-et-Cher)	Bernard DOYEN	Etablissement public Loire (SICALA de Loir-et-Cher)
Elus	Jean-Marie SIMON	Syndicat Intercommunal du Val du Cher	Jean-Marie SIMON	Syndicat Intercommunal du Val du Cher
Elus	Claude BLOQUET-VOISIN	Syndicat Intercommunal du canal de Berry	<b>Gérard GARDEY</b>	Syndicat Intercommunal du canal de Berry
Elus	Michel MEUSNIER	Association des Maires de l'Indre (Varennes-sur-Fouzon)	Michel MEUSNIER	Association des Maires de l'Indre (Varennes-sur-Fouzon)
Elus	Pierre MAZURIER	Régie AEP St-Avertin	Pierre MAZURIER	Régie AEP St-Avertin
Usagers	Jérôme DOMAGALA	Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher	<b>M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher ou son représentant</b>	
Usagers	Gérard CAMY	Association des Riverains de France	<b>M. le Président de l'Association des Riverains de France ou son représentant</b>	
Usagers	Jean-Louis LACROIX	Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire	<b>M. le Président de l'Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire</b>	
Usagers	M. le Président de l'UFC-Que Choisir Région Centre ou son représentant		M. le Président de l'UFC-Que Choisir Région Centre ou son représentant	
Usagers	M. le Président de l'UNICEM Centre ou son représentant		M. le Président de l'UNICEM Centre ou son représentant	
Usagers	M. le Président de Nature Centre ou son représentant		M. le Président de Nature Centre ou son représentant	
Usagers (mb associés)	M. le Président de la FDAAPPMA du Cher ou son représentant		<b>M. le Président de l'Union Régionale des FDPPMA Centre Poitou-Charentes</b>	
Usagers (mb associés)	M. le Président de l'Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher ou son représentant		M. le Président de l'Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher	
Etat	M. le Chef de la MISE de l'Indre ou son représentant		<b>Choix du Préfet coordonnateur de la procédure (Loir-et-Cher)</b>	
Etat	M. le Chef de la DISEN de l'Indre-et-Loire ou son représentant			
Etat	M. le Chef de la MISE de Loir-et-Cher ou son représentant			
Etat	M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre ou son représentant			
Etat	M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant			

# ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Séance plénière de la CLE du SAGE Cher aval - 25/09/2012

sage Cher aval

ETABLISSEMENT  
PUBLIC  
Loire

# Remarques reçues

## DREAL Centre

M. Philippe CARRE (*représentant de la DREAL Centre*) répond qu'il ne connaît pas avec précision la situation du bassin du Fouzon (*les valeurs sont définies par arrêté préfectoral, sauf les valeurs aux points nodaux qui sont fixées par le SDAGE*), mais qu'il peut apporter un éclairage sur la signification de ces seuils et les méthodes de définition. Tout d'abord c'est le DCR (*Débit de Crise*) qu'il faut prendre en compte pour définir une situation de crise, c'est à partir de ce débit que ne peuvent persister que les activités essentielles (*milieu biologique, eau potable, sécurité incendie, etc.*). Le but du DSA est justement d'éviter d'atteindre le DCR, c'est un premier seuil pour commencer à prendre des mesures de restrictions. De mémoire, il lui semble que la méthode pour le définir consiste à identifier la valeur de débit 2 à 3 semaines avant d'arriver au DCR, l'hydrogramme à la station est utilisé pour le déterminer. Par ailleurs, il précise qu'une réflexion globale a eu lieu en 2011 au niveau du Ministère de l'Ecologie (*notamment dans l'Indre*) pour harmoniser ces valeurs sur les sous-bassins en lien avec chaque point nodal, revoir le raisonnement et éventuellement les réviser sur l'ensemble du bassin. Les valeurs propres aux points nodaux ne peuvent être revues qu'avec la prochaine révision du SDAGE.

## Pays de Valençay en Berry (courrier)

Directive Nitrates

5<sup>e</sup> délimitation des zones vulnérables

# RÉVISION DES ZONES VULNÉRABLES À LA POLLUTION PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE

Séance plénière de la CLE du SAGE Cher aval - 25/09/2012

sage Cher aval

ETABLISSEMENT PUBLIC  
Loire

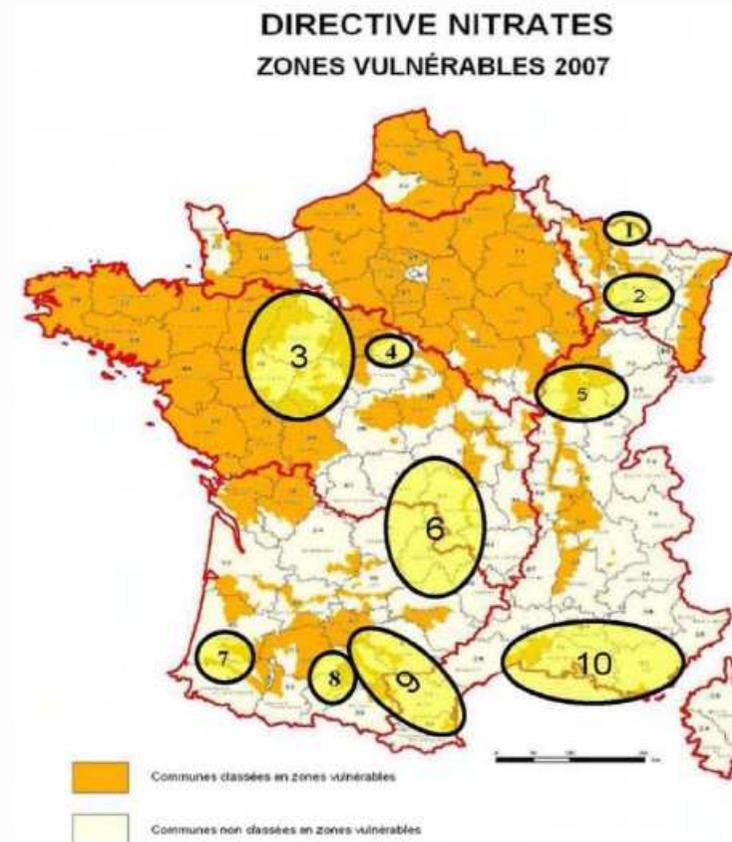
# Contexte et cadre réglementaire

- Directive Nitrates du 12/12/1991
  - 5<sup>e</sup> délimitation des zones vulnérables
- Février 2012, la France est assignée devant la CJCE > contentieux sur :
  - **les programmes d'action**, hétérogènes et inefficaces > modification de leur architecture et renforcement de leur contenu
  - **la désignation des zones vulnérables**, insuffisante et ne prenant pas en compte l'eutrophisation marine

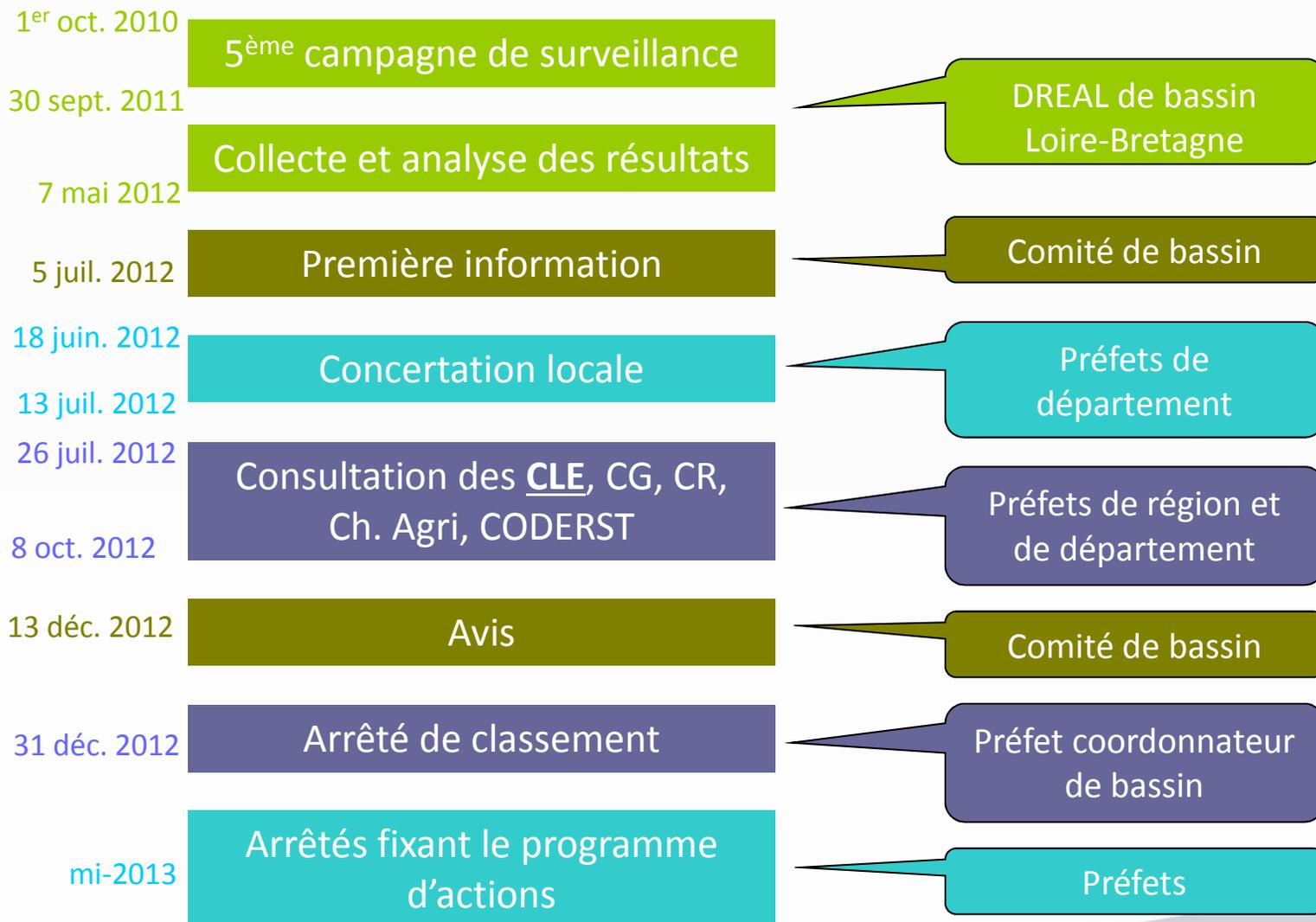
X°)

# Secteurs ciblés par la Commission Européenne

X°)



# Calendrier 2012 (Loire-Bretagne)



# Critères de délimitation des zones vulnérables

Art. R211-75 et 76  
du code de l'environnement

## Sont désignées comme zones vulnérables :

### ❑ Les zones atteintes par la pollution :

- Eaux souterraines et superficielles, notamment celles servant à l'alimentation des captages d'eau potable, dont la teneur est > à 50mg/l
- Eaux d'estuaires, eaux côtières et eaux douces superficielles ayant subi une eutrophisation susceptible d'être combattue par réduction des apports en azote

### ❑ Les zones menacées par la pollution

- Eaux souterraines et superficielles dont la teneur en nitrate est comprise entre 40 et 50 mg/l avec une tendance à la hausse (données sur 10 ans pour les eaux superficielles et sur 20 ans pour les eaux souterraines)
- Eaux d'estuaires, eaux côtières et eaux superficielles montrant une tendance à l'eutrophisation susceptible d'être combattue par réduction des apports en azote

(X°)

# Compatibilité avec la DCE

- Valeurs retenues

- L'analyse des données s'effectue sur le percentile 90, prévu par la DCE pour l'appréciation de l'état écologique (jusqu'ici une moyenne annuelle ou interannuelle était utilisée)

Série 1	12	15	6	27	22	19	17	13	16		
Série 2	12	15	6	27	22	19	17	13	16	12	14

Exemple de percentile 90

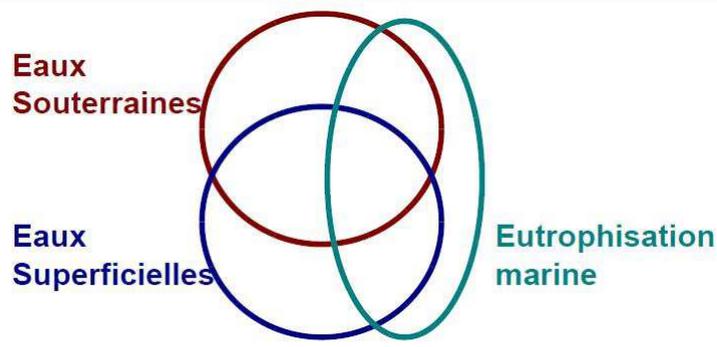
- Périmètre retenu

- Raisonnement à la masse d'eau (unité d'évaluation de la DCE)
  - unité d'évaluation ESU = BV alimentant la masse d'eau sup.
  - unité d'évaluation ESO = masse d'eau souterraine

(X°)

# Considérations propres au bassin Loire-Bretagne

- Une commune peut être classée pour un, deux ou trois motifs

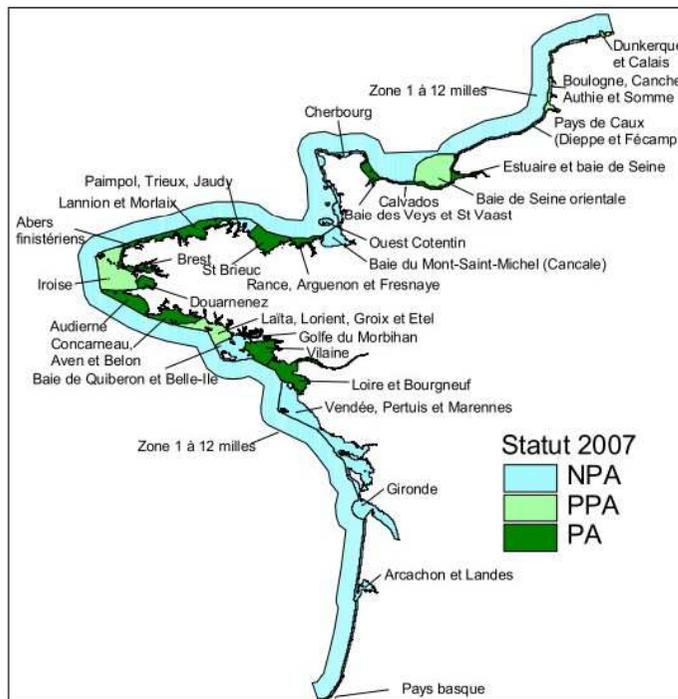


- Si plus de 30% de la surface communale est incluse dans la masse d'eau, la commune est proposée au classement

(X)

# Considérations propres au bassin Loire-Bretagne

Etat d'eutrophisation des zones marines en France  
(Procédure commune OSPAR)



*Rapport de synthèse OSPAR :  
révision 2007*

**PA** : zones à problème (Problem Area)

**PPA** : zones potentiellement à problème (Potentiel Problem Area)

**NPA** : zones sans problème (Non Problem Area)

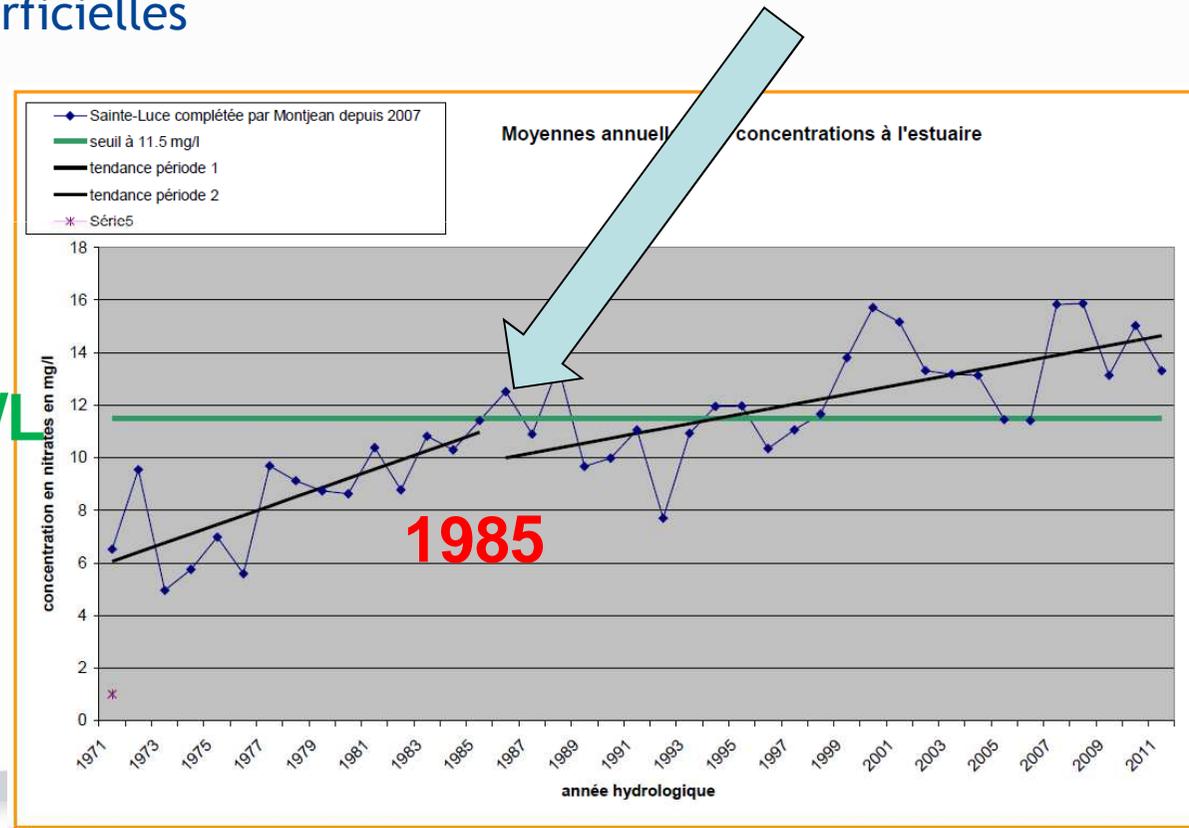
X°)

# Considérations propres au bassin Loire-Bretagne

- Pour l'eutrophisation marine « Loire » : définition d'un seuil de teneur moyenne en nitrates à l'exutoire des grandes masses d'eau superficielles

11,5 mg/L

X°)



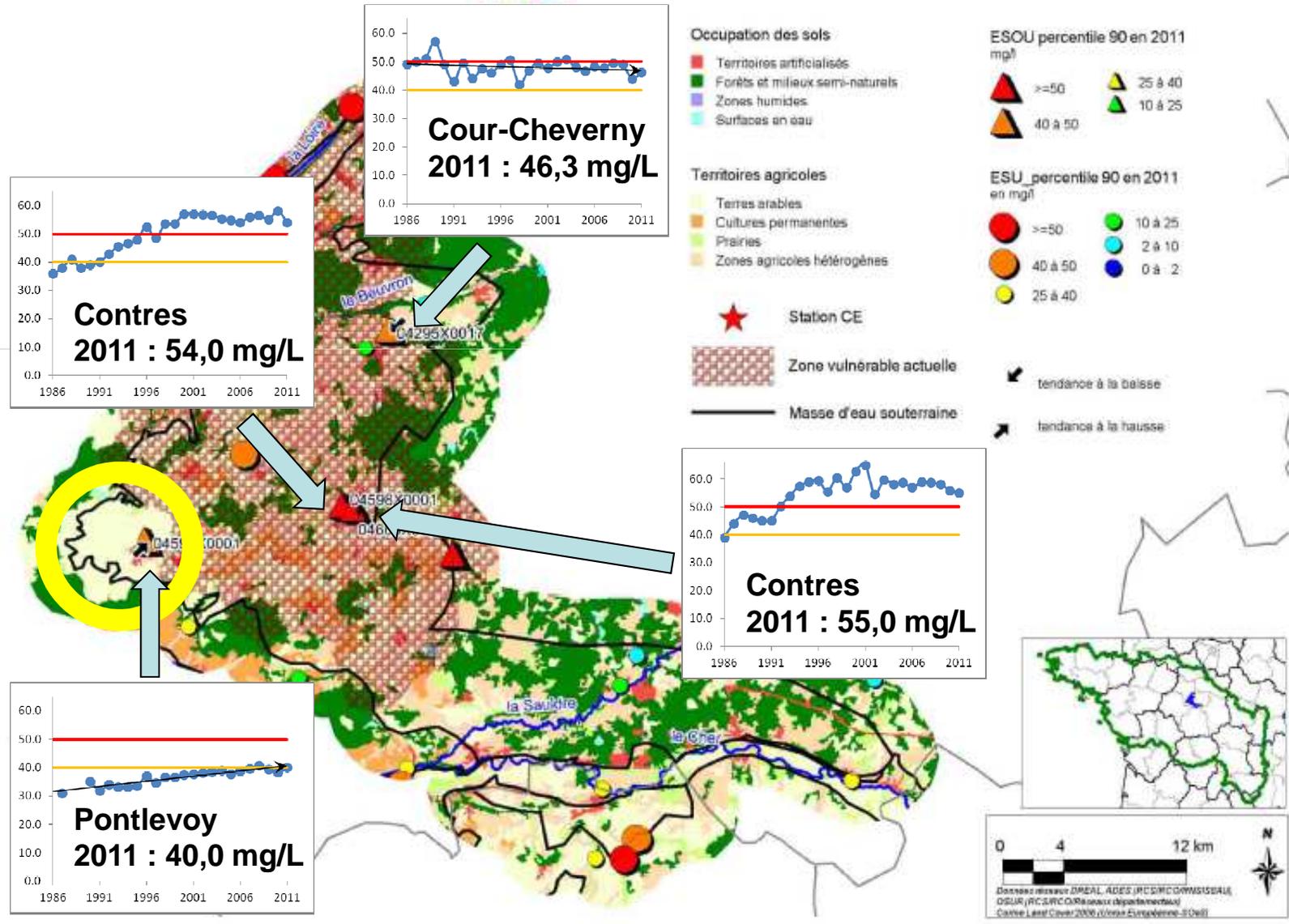
# Projet de zonage sur le bassin Loire-Bretagne

- Sur le critère eaux souterraines
  - SAGE Cher aval : 9 MESOUT niveau 1
  - 4 non-traitées dans l'étude
    - 76 : ME N 06-07, obj. 2027 > tout déjà classé
    - 85, 94, 109 : BE N 06-07
  - 5 traitées dans l'étude
    - 2 extension non-proposée : 84, 137
    - 3 extension proposée : 93, 95, 122

(X°)

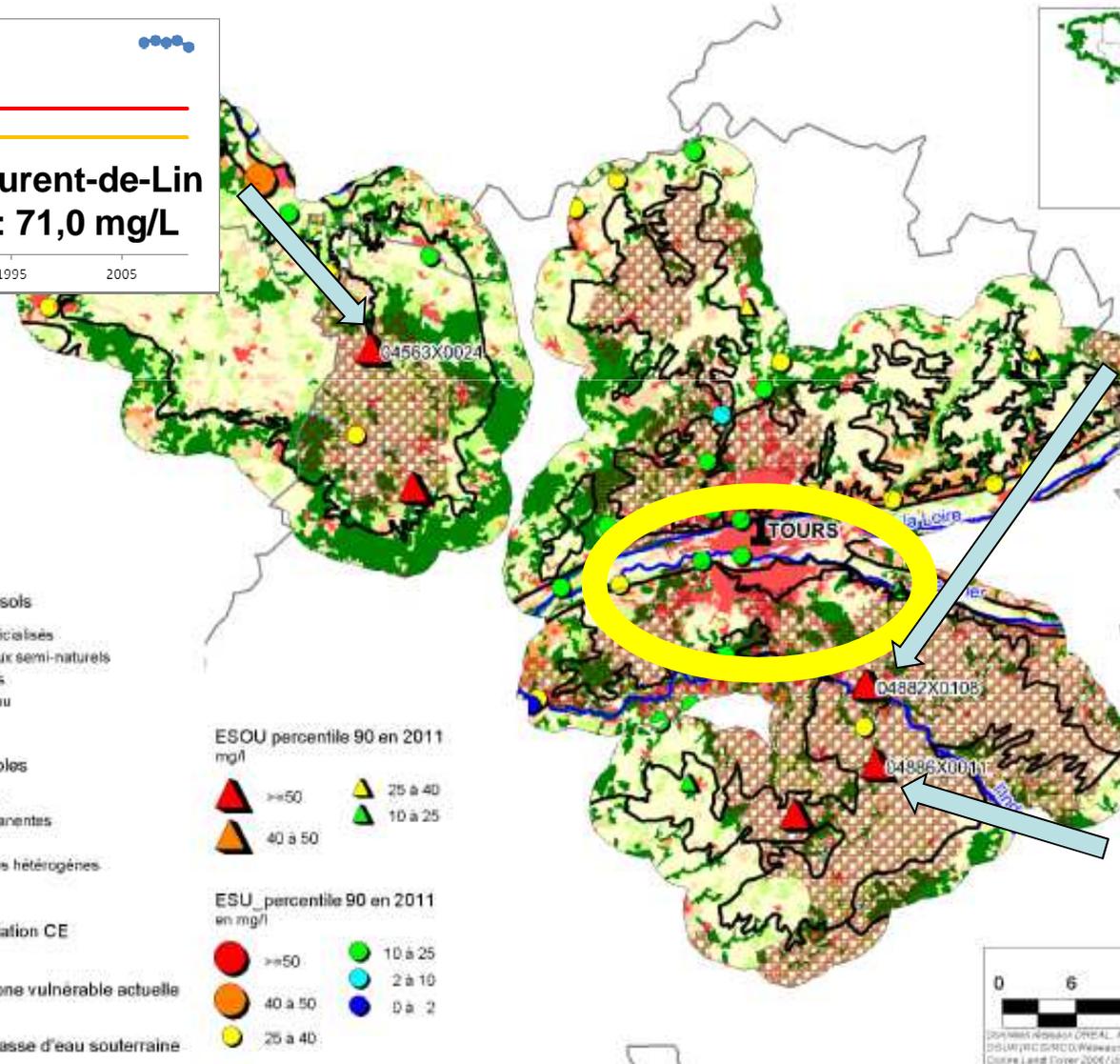
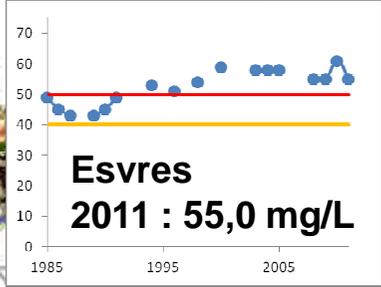
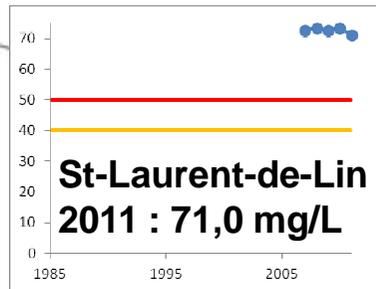
Région(s) :  
 - Centre  
 Département(s) :  
 - Loir-et-Cher  
 - Indre

# FRGG093 : Calcaires tertiaires libres de Beauce sous Sologne



Région(s) :  
 - Pays de la Loire  
 - Centre  
 Département(s) :  
 - Maine-et-Loire  
 - Sarthe  
 - Indre-et-Loire  
 - Loir-et-Cher

## FRGG095 : Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine



Occupation des sols

- Territoires artificialisés
- Forêts et milieux semi-naturels
- Zones humides
- Surfaces en eau

Territoires agricoles

- Terres arables
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes

★ Station CE

■ Zone vulnérable actuelle

— Masse d'eau souterraine

ESOU percentile 90 en 2011 en mg/l

- ▲ ≥ 50
- ▲ 40 à 50
- ▲ 25 à 40
- ▲ 10 à 25

ESU\_percentile 90 en 2011 en mg/l

- ≥ 50
- 40 à 50
- 25 à 40
- 10 à 25
- 2 à 10
- 0 à 2

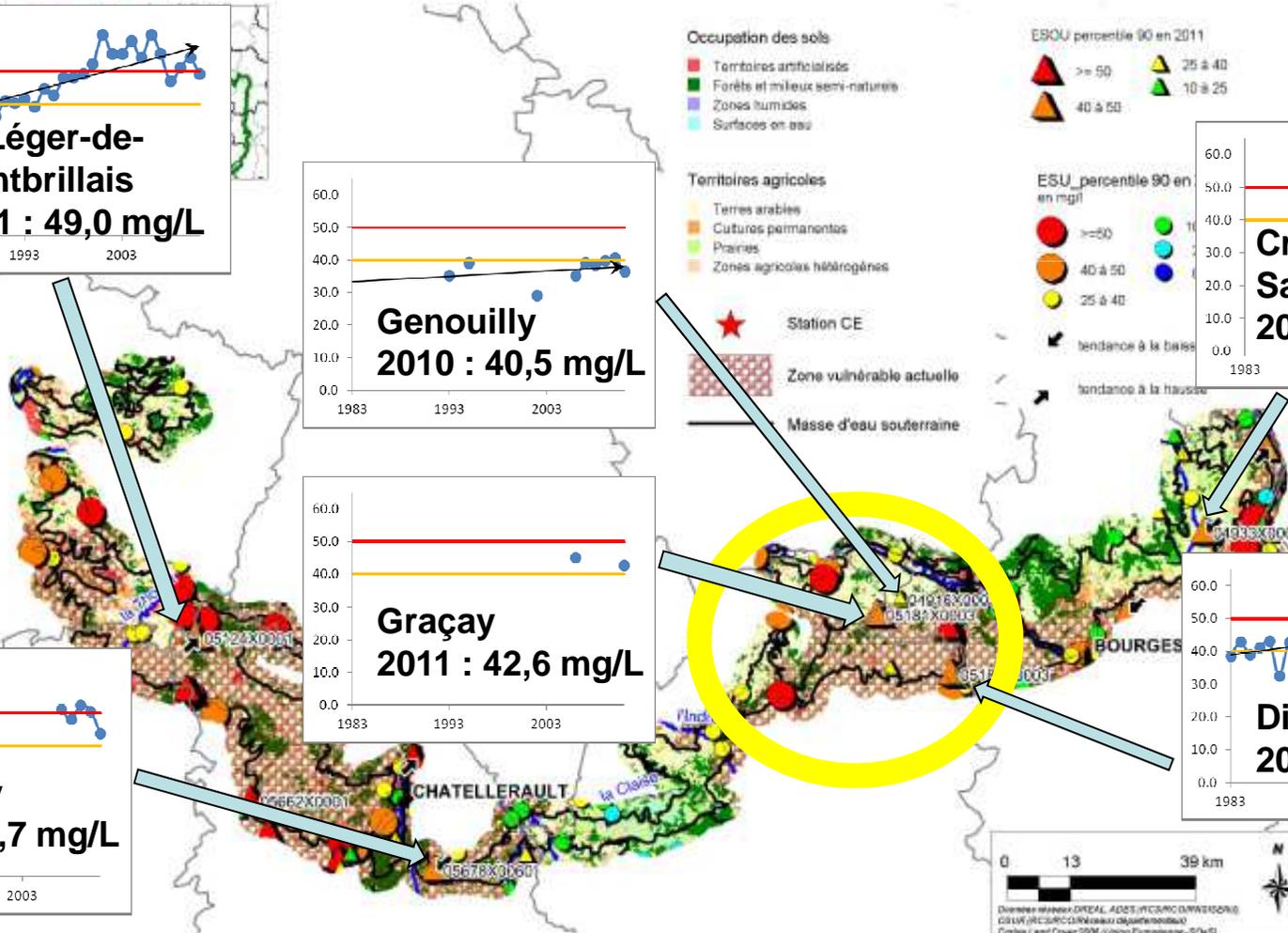
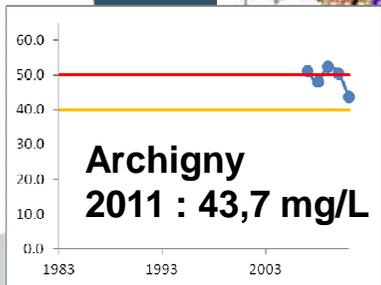
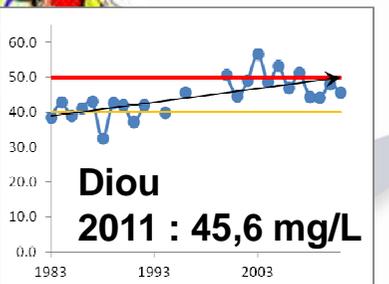
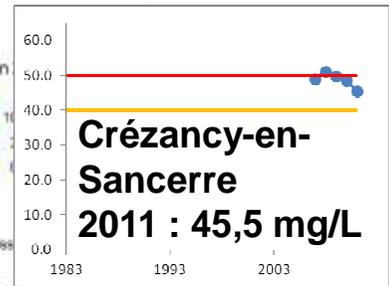
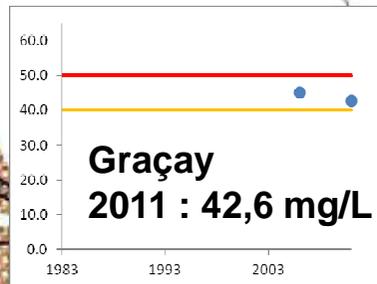
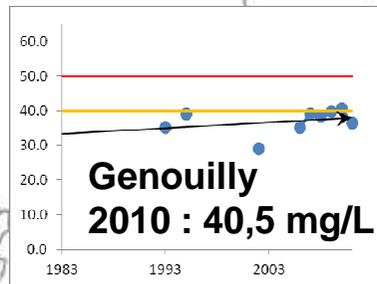
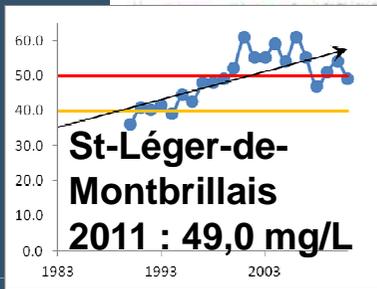


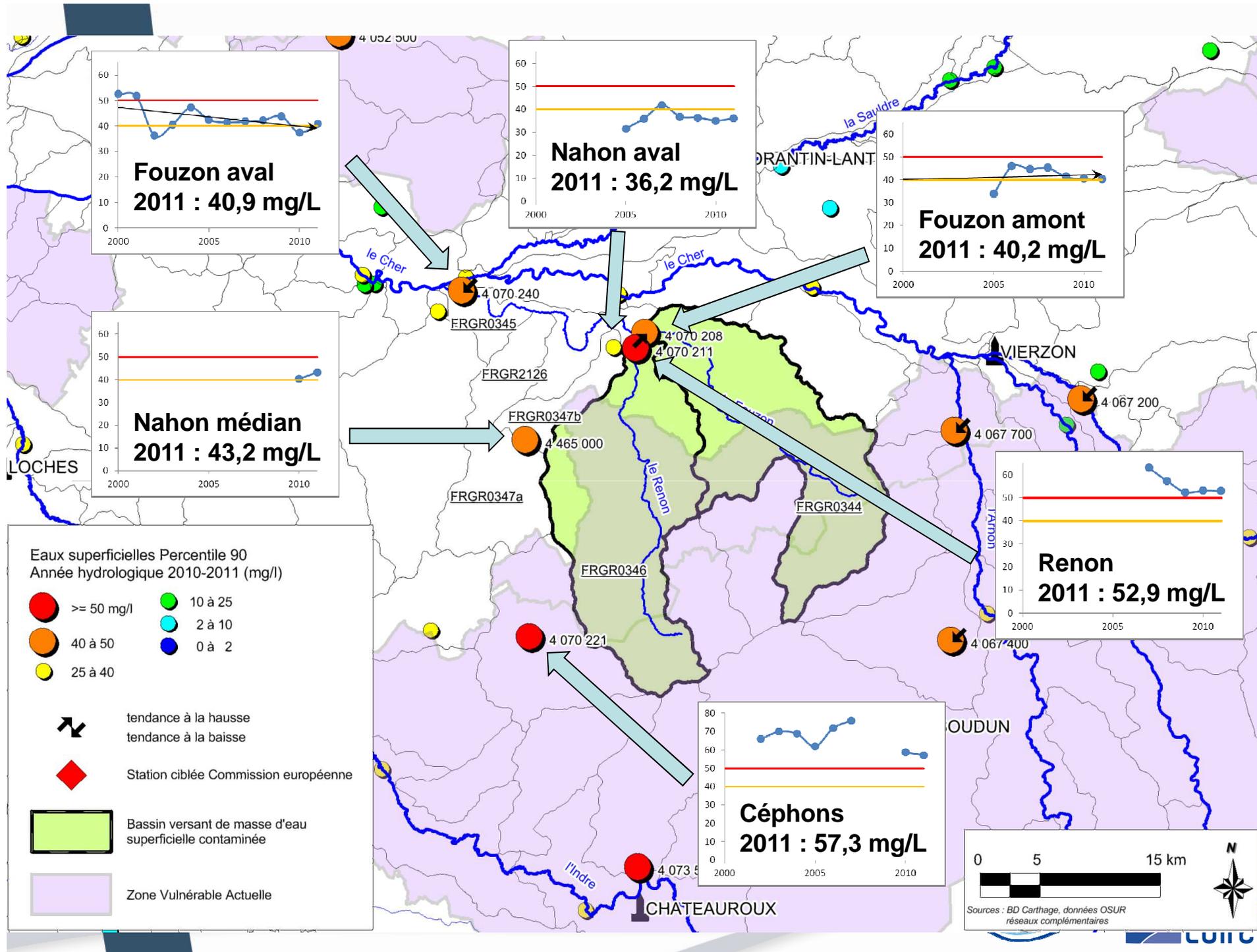
© 2006 MENT  
 2006 MENT  
 2006 MENT

P  
B

- Région(s) :
- Centre
  - Pays de la Loire
  - Poitou-charentes
- Département(s) :
- Maine-et-Loire
  - Deux-Sèvres
  - Vienne
  - Indre-et-Loire
  - Indre
  - Loir-et-Cher
  - Cher
  - Loiret

## FRGG122 : Sables et Grès du Cénomanién unité de la Loire





# Projet de zonage sur le bassin Loire-Bretagne

- Sur le critère masses d'eau superficielle
  - Fouzon aval : tendance à la baisse depuis 10 ans
    - BV masse d'eau pas proposé
  - Fouzon amont : 40 mg/L en 2010, tendance légèrement à la hausse depuis 7 ans
    - BV masse d'eau proposé au classement

X°)

# Projet de zonage sur le bassin Loire-Bretagne

- Sur le critère masses d'eau superficielle
  - Nahon : dépassement de 40 mg/L en 2010 et 2011, mais aucune donnée disponible pour les années précédentes
    - Impossible d'établir une tendance
    - BV masse d'eau pas proposé
  - Renon : dépassement de 50 mg/L en 2011, régulier depuis 2007
    - BV masse d'eau proposé au classement

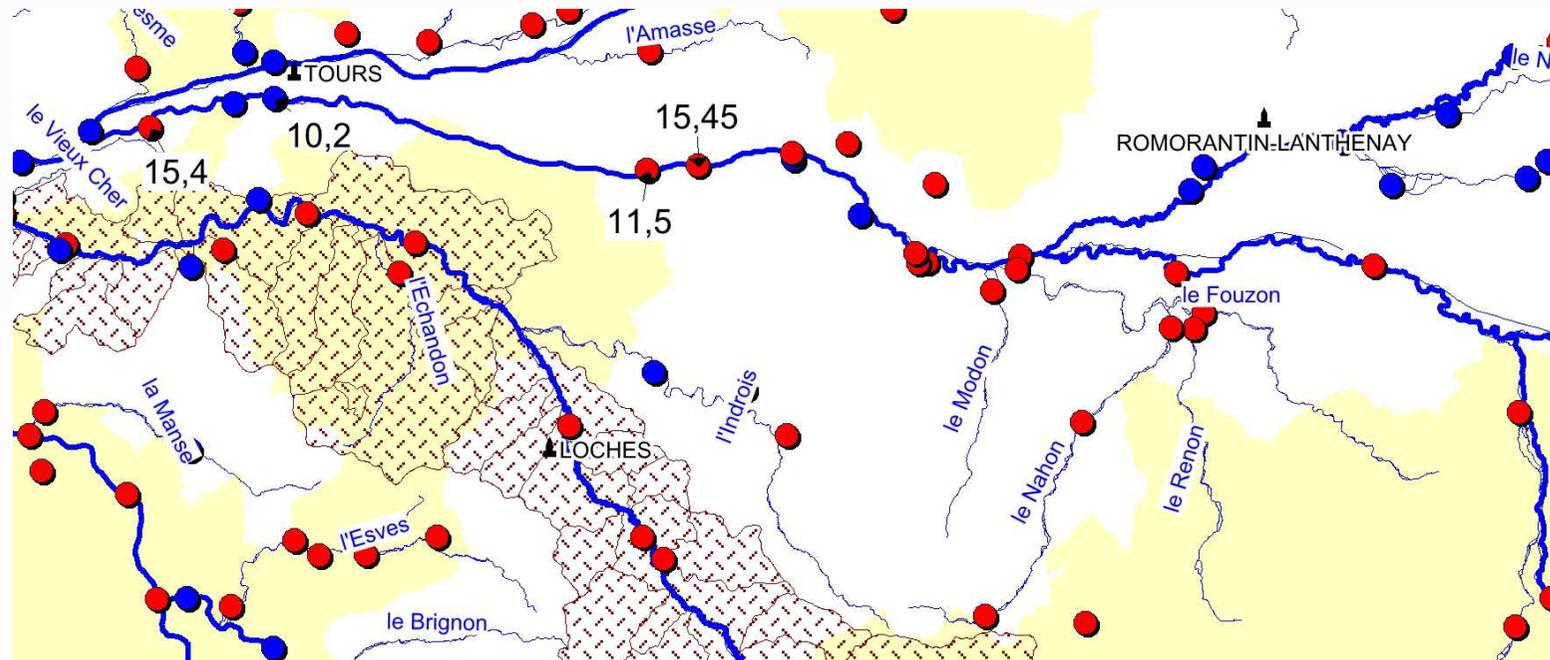
(X°)

# Projet de zonage sur le bassin Loire-Bretagne

- Sur le critère eutrophisation marine
  - Station aval du Cher : moyenne 2011 = 15,4 mg/L
  - Station immédiatement en amont : moyenne 2011 = 10,2 mg/L
- Le BV du Cher n'est donc pas proposé sur ce critère

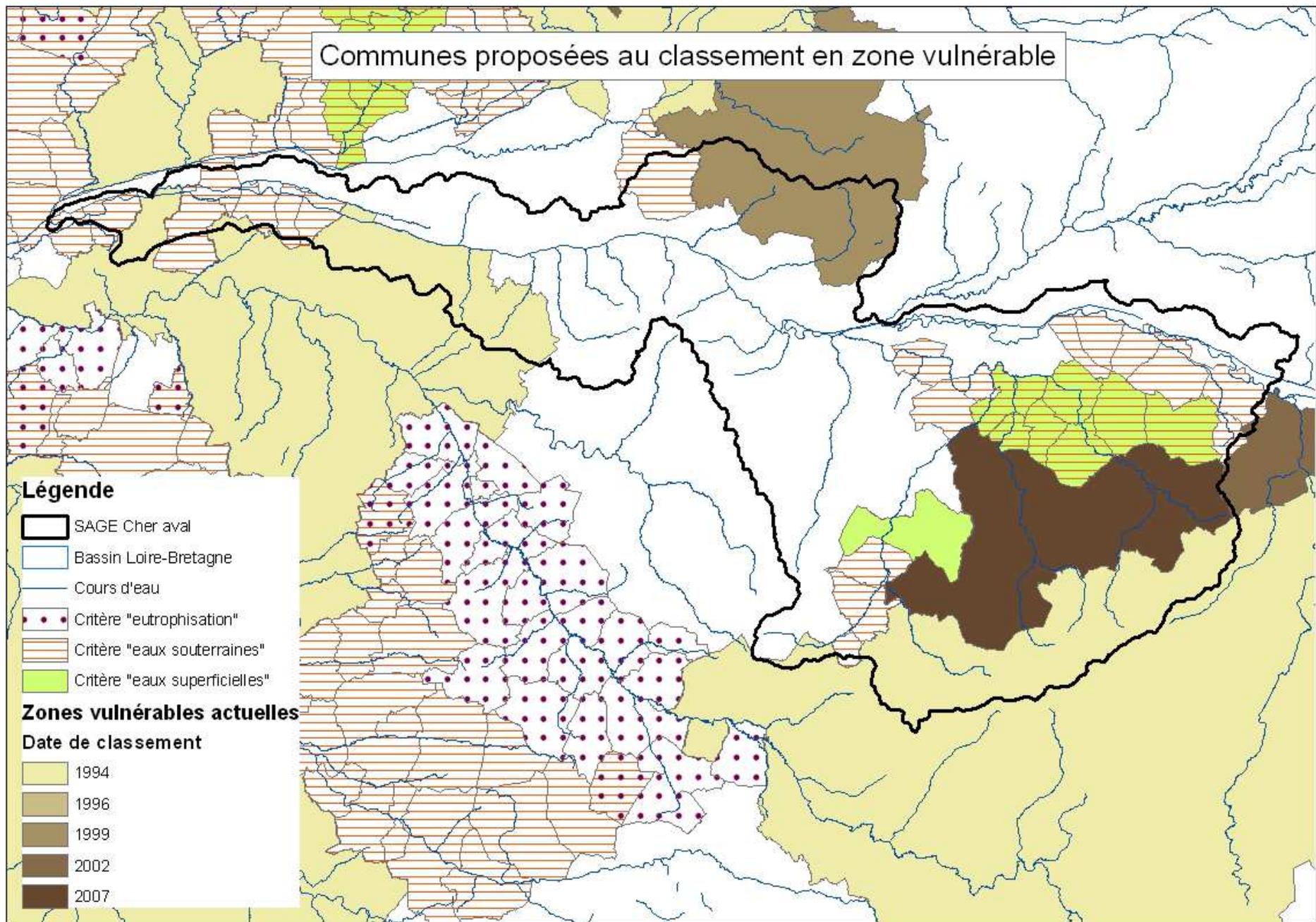
X°)

# Projet de zonage sur le bassin Loire-Bretagne



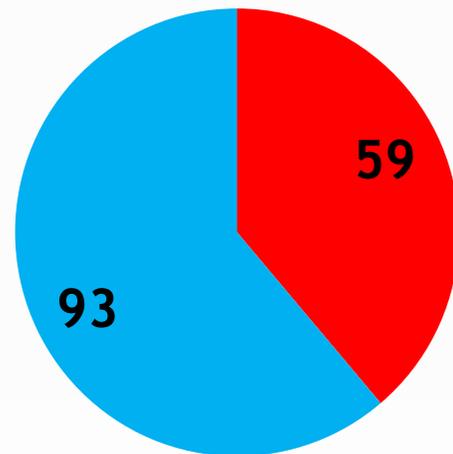
(X°)

## Communes proposées au classement en zone vulnérable



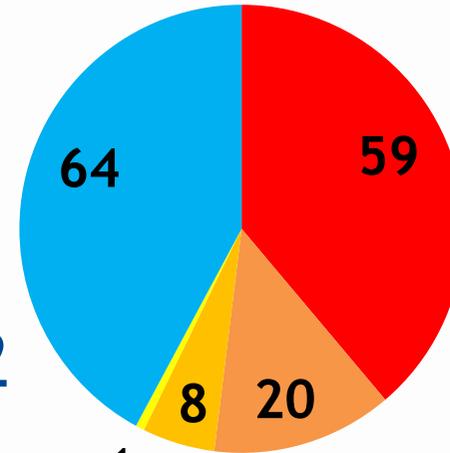
# Projet de zonage sur le bassin Loire-Bretagne

Nbre de communes du BV du Cher aval



2007

■ classées  
■ non-classées



2012

■ déjà classées  
■ nouvellement classées eaux sout  
■ nouvellement classées eaux sup + eaux sout  
■ nouvellement classées eaux sup  
■ non-classées

(X°)

# Enjeux et objectifs du SAGE

## ENJEUX

- Objectif de priorité 1
- Objectif de priorité 2

### METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION TERRITORIALE COHÉRENTE

- Accompagner le transfert de propriété du Cher et encourager une maîtrise d'ouvrage cohérente
- Susciter des maîtrises d'ouvrage opérationnelles et assurer la cohérence hydrographique des interventions

### CONCILIER QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX ET USAGES SUR LA MASSE D'EAU DU CHER CANALISÉ

- Définir un mode de gestion durable de la masse d'eau du Cher canalisé, conciliant l'atteinte des objectifs écologiques et les activités socio-économiques

### RESTAURER, ENTRETENIR ET VALORISER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- Assurer la continuité écologique des cours d'eau
- Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau
- Améliorer la connaissance et préserver les zones humides
- Gérer et restaurer les zones humides, afin de maintenir leurs fonctionnalités
- Améliorer les connaissances des peuplements piscicoles, en particulier des migrateurs
- Surveiller la prolifération et organiser la lutte contre les espèces envahissantes

### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

- Améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles vis-à-vis des nitrates et des pesticides
- Améliorer la qualité des masses d'eau superficielles vis-à-vis des matières organiques
- Améliorer la connaissance sur la qualité du canal de Berry
- Améliorer la connaissance sur les substances dangereuses et émergentes
- Améliorer les connaissances et limiter l'impact des eaux pluviales au niveau de l'agglomération Tourangelle

### PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU

- Contribuer à l'atteinte des objectifs quantitatifs de la masse d'eau du Cénomanienn
- Améliorer les connaissances et assurer l'équilibre entre les ressources et les besoins dans les secteurs déficitaires
- Economiser l'eau

### RÉDUIRE LE RISQUE D'INONDATIONS

- Accompagner les acteurs du bassin versant pour réduire la vulnérabilité dans les zones inondables
- Améliorer la conscience et la culture du risque inondation

# Avis reçus des partenaires

- CR Centre > favorable
- CG 41 > défavorable
- Ch. Agri 36, 37 et 41 > défavorable

# MODIFICATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Séance plénière de la CLE du SAGE Cher aval - 25/09/2012

sage Cher aval

ETABLISSEMENT  
PUBLIC  
Loire

# QUESTIONS DIVERSES

Séance plénière de la CLE du SAGE Cher aval - 25/09/2012

sage Cher aval

ETABLISSEMENT PUBLIC  
Loire

# Questions diverses

- Etude « Tendances, Scénarios, Stratégie »
- Etude « Pré-localisation des zones humides »
- Enquête EP Loire « Renforcement des synergies territoriales »
- Contrat territorial - BV du Fouzon
- Courriers divers